



Les Nouvelles

Volume 19 — numéro 22 – 29 mars 2018

Actualité

Faits saillants du budget 2018

Les organismes communautaires :

Les 3000 organismes communautaires en santé et services sociaux (PSOC) se partageront de 17 millions \$. Ce qui représente une moyenne de 5 600 \$ par année par organisme. Nous sommes encore très loin des demandes du mouvement communautaire autonome qui réclame 475 M \$. Nos collègues du RIOCM vont sans doute publier sous peu une analyse en profondeur de ce budget. À suivre.

Pour les mesures touchant les personnes âgées, en voici l'essentiel :

Sources : Radio-Canada

Proches aidants :

Pour venir en aide aux gens qui prennent soin d'un proche malade ou handicapé, Québec débloque 54 millions de dollars sur cinq ans pour faire en sorte que les aidants naturels qui n'habitent pas avec la personne soignée puissent dorénavant avoir droit au crédit d'impôt remboursable pour aidant naturel.

Ainsi, à partir du 1er janvier 2018, ces aidants naturels auront droit à un montant pouvant atteindre 533 \$ dans leur déclaration fiscale provinciale en fonction de leur propre revenu et de celui de la personne aidée.

Par ailleurs, les personnes qui relèvent bénévolement des aidants naturels pour leur permettre de se reposer et de souffler un peu pourront quant à elles bénéficier d'un crédit d'impôt plus flexible en fonction des heures consacrées selon la formule suivante :

- 250 \$ pour 200 heures de services;
- 500 \$ pour 300 heures de services;
- 750 \$ pour 400 heures ou plus de services.

De plus, l'enveloppe qui peut être allouée à l'ensemble des personnes fournissant des services de relève bénévole pour un même bénéficiaire sera haussée à 1500 \$.

Autonomie des personnes :

Pour permettre aux personnes âgées de demeurer plus mobiles et autonomes, le ministre Leitaou abaisse de 500 \$ à 250 \$ le montant à partir duquel les personnes de 70 ans et plus peuvent réclamer le crédit d'impôt remboursable pour l'achat ou la location « de biens visant à prolonger l'autonomie des aînés ».

Autre nouveauté, les frais d'achat de systèmes d'avertissement pour les malentendants et de prothèses auditives seront désormais couverts par le crédit d'impôt, de même que les dispositifs non motorisés d'assistance aux déplacements.

Cette mesure qui totalise 40 millions de dollars se traduira, par exemple, par une économie d'environ 50 \$ de plus pour une personne de 70 ans qui ferait installer une baignoire à porte de 5000 \$ dans sa salle de bain.

En ce qui concerne les biens admissibles, visant à prolonger l'autonomie, vous pouvez en consulter la liste en cliquant sur ce [lien](#).

Lisette Lapointe collaborera aux engagements de l'opposition officielle pour les aînés

Le chef de l'opposition officielle, Jean-François Lisée, a annoncé que Lisette Lapointe se joint à son équipe afin de travailler sur les engagements de son parti pour soutenir les personnes âgées de Québec. M. Lisée rappelle que Mme Lapointe a contribué à la création du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales au cabinet du premier ministre Jacques Parizeau et qu'elle fut le porte-parole des aînés en tant que députée de Crémazie. Mme Lapointe dit que les enjeux sont nombreux : soins à domicile aménagement des villes et villages, transport, logement, etc. « Nous devons apporter une vision et des propositions concrètes et audacieuses... » conclut-elle. [Lire le communiqué de l'opposition officielle](#).

Saviez-vous que...

Impact financier sur les proches aidants

En attendant une stratégie nationale sur laquelle planche le gouvernement fédéral, au Québec, sans égard à la maladie, les proches aidants perdraient 16 000 \$ par année en réduisant leurs heures de travail, en plus de devoir allonger 7 600 \$ pour des dépenses supplémentaires. [Consultez l'article](#).

Formations/colloques/mémoires

Mieux intervenir, ça s'apprend!

Ce printemps, la **Société Alzheimer Montréal (SAM)** offre une série d'ateliers de 4 heures aux intervenants de la santé en français et en anglais. Joignez-vous à eux pour obtenir un aperçu clinique de la maladie d'Alzheimer et pour apprendre des techniques et des stratégies permettant d'améliorer la qualité de vie de la personne atteinte. Pour obtenir plus d'informations et pour vous inscrire aux ateliers et formations proposés, communiquez avec Teresa Anuza, coordonnatrice des services éducatifs, à tanuza@alzheimermontreal.ca ou au 514 369-0800, poste 1211. Pour tout savoir sur les activités à venir à la SAM, rendez-vous sur leur [site internet](#).

Le MDC, ailleurs au Québec

Alzheimer : Contrer l'intimidation

Selon Sophie Robillard, chargée de projets et animatrice à la Société Alzheimer de l'Estrie, les personnes âgées atteintes d'Alzheimer sont davantage victimes d'intimidation que les aînés en général. Pour Mme Robillard, l'exclusion des personnes atteintes des activités parce qu'elles ne sont pas assez vites ou qu'elles oublient tout le temps, c'est de l'intimidation sociale. Pour sensibiliser les aînés, elle se déplacera dans les nombreuses résidences de l'Estrie. « On a tourné des capsules vidéo qui mettent en scène des situations d'intimidation. Avec l'aide du public, on réfléchit à des scènes alternatives à l'intimidation. Dans la deuxième portion, il y a un jeu-questionnaire qui sert à défaire des mythes et à donner de l'information sur la maladie d'Alzheimer ». explique Mme Robillard. La chargée de projet aimerait offrir une formule clé en main à d'autres Sociétés Alzheimer à travers la province. Pour plus de détails, lisez [l'article](#).

Nouvelles des membres et des partenaires

Enquête québécoise sur les besoins en recherche en prévention du suicide et en pratiques de fin de vie

Le **Centre de recherche et d'intervention sur le suicide enjeux éthiques et pratiques de fin de vie (CRISE)** lance à nouveau une importante enquête à la grandeur du Québec pour connaître les besoins en recherche en prévention du suicide et en pratiques de fin de vie. Pour participer à cette enquête, veuillez cliquer [ici](#).

Offre d'emploi ci-jointe.

Version imprimable ci-jointe.